

Le Havre, le 11 mai 2020

AGNES CANAYER

PASCAL MARTIN

**SENATEURS
DE LA
SEINE-MARITIME**

Mesdames, Messieurs les élus,

La période de déconfinement progressif qui débute aujourd'hui est d'une part très attendue car elle va permettre de recouvrer l'exercice d'une partie de nos libertés et d'autre part très délicate car le virus circule toujours et les risques sanitaires sont encore bien présents.

Le Sénat a débattu, la semaine dernière, à deux reprises du déconfinement : sur la stratégie globale présentée par Edouard Philippe, Premier Ministre et sur le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et adaptant les mesures au déconfinement.

Après réflexion et après avoir écouté le Premier Ministre, nous avons décidé de lui accorder notre confiance en votant en faveur de la stratégie nationale de déconfinement. La reprise progressive des activités économiques et de la vie sociale, dans le strict respect des consignes sanitaires, est essentielle pour éviter que notre pays ne bascule dans une récession trop forte.

Il est déterminant aujourd'hui que toutes les activités reprennent. Le confinement, s'il a été indispensable pour lutter contre l'épidémie, a entraîné un net recul de la croissance, fragilisé de nombreux secteurs économiques et accentué les difficultés que rencontrent bon nombre de familles.

Mais ce vote n'est pas un vote de confiance aveugle envers le Gouvernement. En d'autres termes, nous poursuivrons, sans complaisance, nos missions de contrôle et d'évaluation des politiques publiques.

C'est pourquoi, avec la majorité sénatoriale, nous avons souhaité introduire de nombreuses garanties dans le projet de loi qui prolonge l'état d'urgence sanitaire et adapte les mesures au déconfinement, garanties qui pour la plupart d'entre elles ont été reprises dans le texte final, nous invitant à voter pour cette loi.

Si celui-ci ouvre la possibilité de la reprise des activités économiques, de l'enseignement scolaire et de certaines activités sociales, l'objectif premier reste sanitaire. Il convient avant tout de protéger, tester, tracer et isoler pour casser les chaînes de contamination et limiter le nombre de personnes touchées par le virus.

Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières est indispensable pour protéger. La réalisation de 700 000 tests par semaine est capitale pour détecter les personnes infectées et l'isolement est obligatoire pour limiter le développement de la pandémie. Mais ces mesures ne seront optimales que s'il existe un moyen de suivre les personnes contaminées et celles qui auront été en contact.



C'est pourquoi, le Sénat a autorisé le recours à un système d'information et de suivi des personnes touchées qui n'est pas l'application « stop Covid ». Le recours aux outils numériques en appui des mesures sanitaires est aujourd'hui incontournable pour se donner les moyens d'enrayer l'épidémie. À l'initiative de la commission des lois, le Sénat a adopté six garanties dont notamment l'encadrement strict des données recueillies et le contrôle par une autorité indépendante (la CNIL).

La mise en œuvre du déconfinement doit reposer avant tout sur l'affirmation du tandem préfet-maire afin de permettre son adaptation aux contraintes locales en privilégiant le bon sens. Le Sénat, à son initiative, a souhaité préciser les principes de la responsabilité des décideurs dont les maires, en première ligne pour appliquer les mesures de déconfinement, comme notamment la réouverture des écoles et des lieux publics.

Le mécanisme proposé n'est pas une amnistie ni une impunité car les maires doivent rester responsables des décisions prises dans l'exercice de leur mandat. Mais au cours de cette période, qui oblige à prendre des décisions sans connaître tous les paramètres de la pandémie, les maires, les entrepreneurs et les enseignants doivent être rassurés. Le droit de la responsabilité est une matière trop évolutive, soumise aux aléas de la jurisprudence qui fragilise la prise de décision. Il est donc nécessaire de fixer dans la loi certaines garanties particulières afin de redonner confiance aux maires.

L'actuelle crise sanitaire ne doit se transformer ni en crise économique, ni en crise sociale. Le pays doit redémarrer et ce n'est qu'à travers la confiance que cela sera possible.

Devant les défis qui s'annoncent dans les mois à venir, nous resterons disponibles et vigilants pour faire remonter toutes les questions et les spécificités propres à votre territoire et nous voulons aussi vous remercier pour votre dévouement, votre implication et votre sens du service public lors de cette crise totalement hors normes.

Demeurant donc particulièrement à votre entière disposition, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les élus, l'expression de nos salutations les meilleures.

Agnès CANAYER

Pascal MARTIN